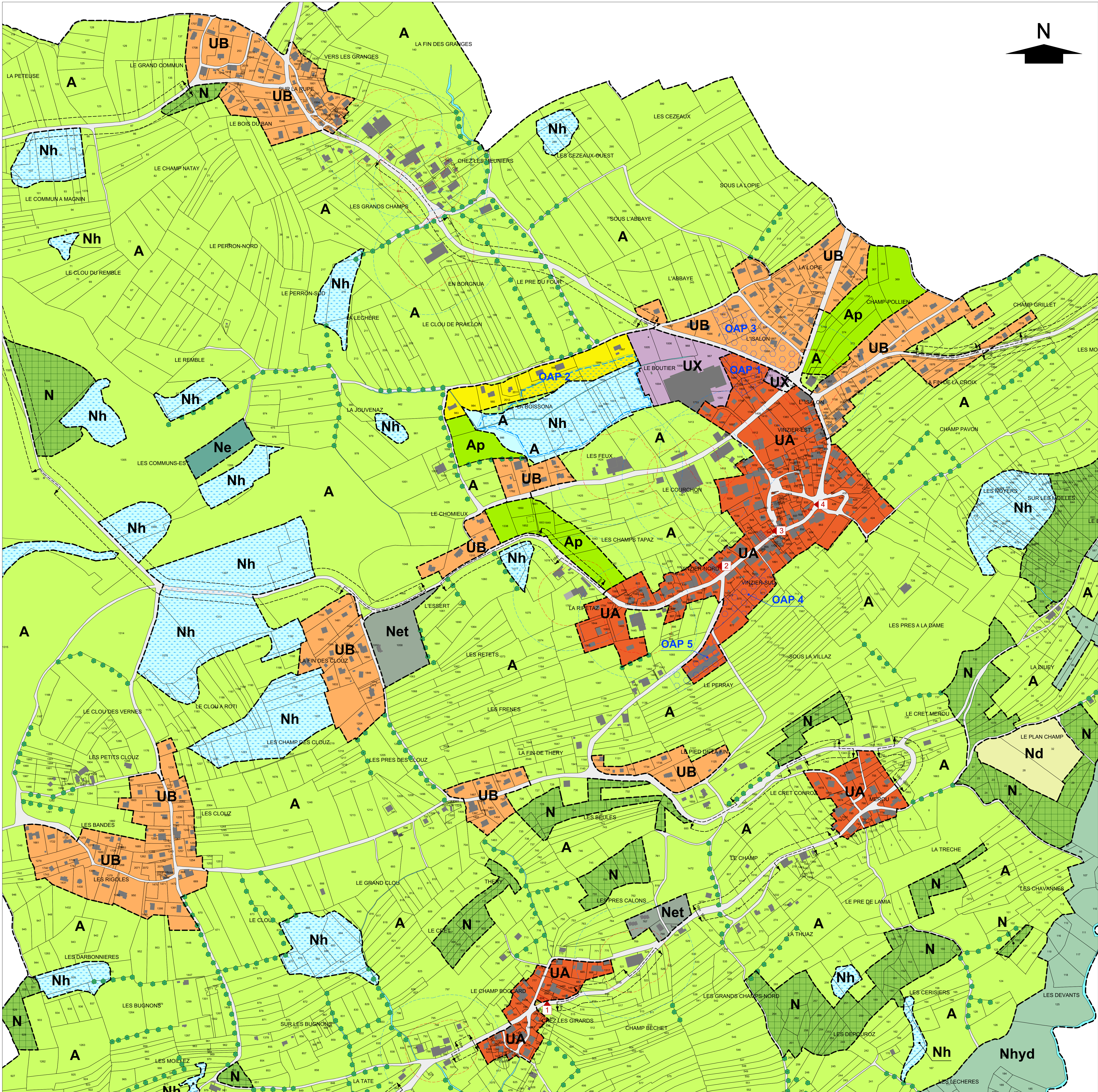


N° de référence	DESTINATION	SUPERFICIE ou LONGUEUR	BENEFICIAIRE Collectivité ou Service Public
1	Aménagement de voirie et d'un espace public	302 m²	Commune
2	Stationnement et espace publics	796 m²	Commune
3	Stationnement et espace publics	435 m²	Commune
4	Aménagement d'un espace public	141 m²	Commune

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UA** Zone d'urbanisation de forte densité
- UB** Zone d'urbanisation de moyenne densité
- UX** Zone d'activités économiques
- UXI** Zone d'activités économiques et touristiques

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- OAP** Zone d'urbanisation OAP

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
- Ap** Zone agricole paysagère

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle et forestière
- Net** Zone naturelle d'équipements publics
- Net** Zone naturelle d'équipements publics et touristiques
- Nh** Zone naturelle de protection des zones humides
- Nhyd** Zone naturelle d'équipement hydroélectrique
- Nd** Zone de réhabilitation de la décharge

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacements réservés
- Numéro des emplacements réservés

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Actualisation du bâti
- Limite d'implantation
- Haies à préserver au titre de l'article L.151-19 du C.U.
- Exploitations agricoles
- Reculs sanitaires
- Bâti isolé en zone A repéré au titre de l'article L.151-19 du C.U.
- Recul par rapport à l'axe de la route départementale
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (se reporter au cahier "Orientations d'aménagement et de programmation")
- Espaces naturels protégés au titre de l'article L.151-23 du C.U.
- Espace boisé non classé à protéger

Permis de démolir : Il est obligatoire pour les bâtiments repérés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.

Département de la Haute Savoie
COMMUNE DE VINZIER

P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLAN N° **3b** CHEF-LIEU ET ALENTOURS

PHASE Approbation MAI 2022 Ech : 1/2500°

25/03/2011	APPROBATION	ELABORATION
27/04/2018	APPROBATION	REVISION N°1
03/05/2022	APPROBATION	REVISION ALLEGÉE N°1